

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-1-5-5

Séance du vendredi 17 janvier 2020

### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **CINQUIEME PROGRAMMATION DE LA CAMPAGNE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH,  
MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,  
MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de Développement Territorial (PDT), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019,

VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la cinquième programmation de la campagne 2019 de 19 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, telle que présentée en annexes,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 1 021 528 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité